

RÈGLEMENT

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET RÈGLEMENT DE LA TENTATIVE DE RECORD

Titre officiel de la tentative de record :

Most electrical energy generated by pedalling on static bicycles for 24 hours

1. GÉNÉRALITÉS ET ORGANISATION

- 1.1. Le présent règlement s'applique à la tentative officielle de record Guinness World Records™ (ci-après : « la Tentative de record ») visant à produire, au moyen de vélos statiques, la plus grande quantité possible d'énergie électrique pendant 24 heures consécutives.
- 1.2. La Tentative de record est organisée par Strado Group BV, Meersstraat 13, bus 2.1, 8790 Waregem, Belgique (ci-après : « l'Organisation »).
- 1.3. En participant à la Tentative de record, le participant accepte sans réserve le contenu du présent règlement ainsi que toutes les instructions de l'Organisation et des témoins/juges officiels.

2. LIEU ET HORAIRE

- 2.1. La Tentative de record a lieu les 7 et 8 décembre 2026 au Wintercircuit à Gand.
- 2.2. L'événement débute le 7 décembre à 19 heures et se termine exactement 24 heures plus tard, le 8 décembre à 19 heures.
- 2.3. Les participants sont tenus de respecter strictement les créneaux de pédalage qui leur ont été attribués au préalable. Les retardataires peuvent être remplacés immédiatement afin de ne pas compromettre la continuité de la production d'énergie.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 3.1. **Âge minimum :** Les participants doivent être âgés d'au moins 16 ans le jour de l'événement.
- 3.2. **Mineurs (16-17 ans) :** Les participants âgés de 16 ou 17 ans sont tenus de remettre au comptoir d'enregistrement une autorisation (Formulaire A) complétée au préalable et signée par un parent ou un représentant légal. Sans ce formulaire, la participation est exclue.
- 3.3. La participation à l'événement est entièrement gratuite.
- 3.4. La participation à la tentative de record n'est possible qu'après inscription préalable via la page d'inscription prévue à cet effet sur www.getyourenergytogether.be.

4. SANTÉ ET SÉCURITÉ

- 4.1. Les participants déclarent être en bonne santé physique et médicalement aptes à fournir l'effort sportif.

- 4.2. L'usage de substances améliorant les performances, d'alcool ou de drogues avant ou pendant la Tentative de record est formellement interdit.
- 4.3. Si un participant ressent des troubles en pédalant (tels que vertiges, douleurs thoraciques, fatigue extrême ou nausées), il doit interrompre immédiatement sa tentative. L'équipe médicale présente (premiers secours) a le droit, à tout moment, de retirer un participant si elle l'estime médicalement nécessaire.

5. DIRECTIVES DE L'EXPERT ET DE GUINNESS WORLD RECORDS™

- 5.1. **Équipement agréé :** Seuls les vélos statiques et les wattmètres/générateurs connectés mis à disposition par l'Organisation peuvent être utilisés. Toute modification de l'équipement par les participants est interdite.
- 5.2. **Enregistrement des données :** Toute l'électricité produite (en wattheures / kilowattheures) est enregistrée en continu et numériquement par un expert indépendant. Les participants ne peuvent en aucun cas toucher, masquer ou manipuler l'équipement de mesure.
- 5.3. **Continuité :** Le record exige une mesure ininterrompue pendant exactement 24 heures. Les vélos doivent rester occupés conformément au planning officiel. Les relais entre cyclistes doivent se dérouler rapidement et dans l'ordre, selon les instructions des commissaires de piste.

6. DISQUALIFICATION

- 6.1. L'Organisation se réserve le droit de disqualifier immédiatement des participants et de les exclure du site de l'événement dans les cas suivants :
 - Tricherie, manipulation du vélo ou de l'équipement de mesure, ou non-respect des directives mécaniques de pédalage.
 - Non-respect des consignes de sécurité directes de l'Organisation, de l'équipe médicale ou des témoins officiels.
 - Comportement antisportif, violence verbale ou physique, ou perturbation de la tentative pour les autres participants.

7. RESPONSABILITÉ

- 7.1. La participation à la Tentative de record se fait entièrement aux risques et périls du participant.
- 7.2. L'Organisation, ses collaborateurs, bénévoles et partenaires déclinent toute responsabilité en cas de dommages corporels, de vol, de perte ou de dommages aux biens des participants, sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave de la part de l'Organisation.

8. DROIT À L'IMAGE

- 8.1. Pendant la Tentative de record, des photos et des vidéos sont réalisées à des fins de preuve officielle pour Guinness World Records™ et à des fins promotionnelles de l'Organisation (réseaux sociaux, communiqués de presse, site web).
- 8.2. En participant, le participant autorise l'Organisation à diffuser et reproduire ces images à titre gratuit, dans le monde entier et sans limitation.

- 8.3. Les données à caractère personnel collectées pour l'inscription et la preuve sont traitées conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et partagées exclusivement avec Guinness World Records™ pour la validation officielle.

9. RGPD

- 9.1. **Finalité du traitement :** L'Organisation collecte et traite les données à caractère personnel fournies par le participant (telles que nom, date de naissance, adresse e-mail et déclaration d'aptitude médicale) uniquement pour l'organisation, l'administration, la sécurité et la validation officielle de la tentative Guinness World Records™.
- 9.2. **Partage avec les partenaires de Strado Group :** En s'inscrivant, le participant consent expressément à ce que l'Organisation partage les données de contact et de participation nécessaires avec les partenaires et sponsors officiels de Strado Group. Ce partage a lieu exclusivement à des fins de communication sur l'événement, à des fins promotionnelles liées à cette tentative de record et pour un éventuel suivi après l'événement. La liste des partenaires concernés peut être obtenue sur demande auprès de l'Organisation.
- 9.3. **Preuve pour Guinness World Records™ :** Le participant est informé que des données à caractère personnel (notamment nom, âge et images) doivent obligatoirement être partagées avec Guinness World Records™ dans le cadre de la preuve officielle et de la certification du record.
- 9.4. **Droits du participant :** Le participant conserve à tout moment le droit de retirer le consentement donné ou de demander l'accès à ses données, leur rectification ou leur suppression conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD). Cette demande peut être introduite par écrit auprès du secrétariat de l'Organisation.